

## Le mot du Maire

Vous trouverez dans ce bulletin un droit de réponse de l'Association des P'tits Julicyens qui m'a sollicité sur le sujet après notre dernière publication sur le périscolaire à Sainte-Julie. Bien que le contenu de ce texte s'apparente plus à une tribune libre, qu'à une riposte proprement dite en corrélation avec la mise en cause éventuelle de ladite Association, j'ai accepté sa parution sous la forme d'un Sainte-Julie en Bref. Il est bien entendu que les propos lus dans ces colonnes sont tenus sous sa responsabilité et n'engagent que le Conseil d'Administration des P'tits Julicyens.

Dont acte.

Jean-Luc Robin

## Communication des P'tits Julicyens – Droit de réponse au Sainte Julie en Bref Hors - Série d'Avril 2019

Nombre d'entre vous ont pu prendre connaissance de la communication de la municipalité concernant la situation de notre association. Nous avons été surpris quant à certaines conclusions tirées de notre Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle l'équipe municipale n'a pas participé, rappelons-le encore une fois, pour offrir plus de sérénité au débat.

Nous souhaitons, par cette communication, rétablir quelques vérités et nous nous devons d'être les plus pragmatiques et factuels possibles.

En 2019, les P'tits Julicyens ce sont :

- Plus de 150 enfants accueillis depuis ses débuts dont 102 cette année scolaire (soit 73% de l'effectif de l'école)
- 7 salariés nécessaires aux taux d'encadrement légaux, représentant 3,7 équivalents temps plein
- 7 bénévoles au Conseil d'Administration de l'association
- 1 école & 1 salle des fêtes mises à disposition par la Mairie pour les accueils cantine, périscolaires et mercredi
- De nombreux éclats de joie, de découvertes, d'apprentissage, et de conflits désamorçés de nos enfants qui évoluent au quotidien pour vivre ensemble dans le respect de l'autre.

Voici comment se sont déroulés les faits de notre point de vue.

### En 2017 :

- Présentation du budget de l'année 2017 en Mairie qui nous demande de reprendre les TAP (Temps d'Activité Périscolaire) : information fournie que l'Etat reverserait 90€/enfant scolarisé à Sainte Julie qu'il vienne ou non au TAP soit environ 12 000 € (base 130 enfants scolarisés). Nous réajustons notre budget en conséquence.
- Hausse importante de la fréquentation : mise en place d'un 2e service cantine à partir de septembre et des ateliers pour les TAP sont proposés. Ces modifications ont nécessité une restructuration de l'équipe d'animation.
- En décembre 2017 :
  - Présentation du compte de résultat 2017 provisoire, quasiment à l'équilibre avec une subvention Mairie de 15 000€ versée en 2 temps (7 500€ en juin et 7 500€ en décembre 2017)
  - Présentation du budget 2018 déficitaire de l'ordre de 5 000€ avec comme hypothèse une subvention Mairie de 15 000€.
- Aucune subvention supplémentaire octroyée en 2017 contrairement à ce qui vous a été écrit.

### En 2018 :

- Réception en mars de 2 100€ de la 1ère subvention TAP au titre de 2017 – la subvention d'Etat reversée par la Mairie était en réalité de 50€ / enfants, notre commune ne bénéficiant pas des conditions pour obtenir 40€ supplémentaires par enfant. Notre compte de résultat 2017 comme notre budget 2018 ont donc été erronés d'autant.
- Annonce du changement des rythmes scolaires et réforme gouvernementale du dispositif des Contrats Aidés : Impacts négatifs prévisibles de l'ordre de 10 000 € → Révision de notre budget en conséquence affichant 15 000 € de perte.
- La Mairie nous octroie alors une subvention supplémentaire de 5 000 €
- Assemblée Générale Extraordinaire en mai pour, entre autres, informer nos adhérents de la nouvelle organisation, de la subvention supplémentaire octroyée à titre exceptionnelle par la Mairie, de l'ouverture d'un accueil le mercredi hors vacances scolaires à partir de septembre, d'un déficit budgétaire prévisionnel de 10 000€, de l'aide possible du CCAS en cas de difficultés financières, de la prise en charge possible par certains Comités d'Entreprises pour les frais de garde...
- Réception de 10 000€ de subvention Mairie en juin
- Réception de 4 400€ de subvention d'Etat pour le TAP reversée par la Mairie en juin
- Elaboration et dépôt d'un projet « Jardin Partagé de Sainte-Julie » pour obtenir un fond départemental (FDVA) d'environ 10 000 € : notre projet n'a pas été retenu.
- Trésorerie tendue en octobre : la Mairie nous verse, sur demande, le complément de la subvention annuelle (10 000 €)
- Rédaction du PEDT (Projet Educatif De Territoire) et du Plan Mercredi en lieu et place de la Mairie
- Compte de résultat 2018 fiabilisé en décembre : perte effective de 9 130€ entraînant une diminution significative de notre trésorerie
- Elaboration du budget prévisionnel 2019 transmis à la Mairie : perte prévisionnelle de 30 000€ hors subvention Mairie.

### Janvier/février 2019 :

- Veille de notre Assemblée Générale : réception d'un mail de la Mairie indiquant qu'il ne semble pas possible d'accéder à notre besoin de financement de 30 000€. Une confirmation ou infirmation devrait nous être communiquée en avril lors du vote du budget.
- Assemblée Générale le 1er février avec annonce à nos adhérents de la difficile situation financière de l'association.
- Face à l'incompréhension de certains parents que la Mairie ne subventionne pas à hauteur des pertes l'association, il a été proposé, discuté et réfléchi de nombreuses solutions à mettre en oeuvre pour faire face :
  - Révision du modèle de facturation pour un mode forfaitaire induisant une augmentation de la participation des familles. Nouvelle tarification à l'étude pour mise en application dès la rentrée 2019/2020

- Proposition de différentes pistes de financement : organiser une campagne de financement participatif et dons à l'association, démarcher les entreprises pour recueillir des dons, organiser des manifestations pour récolter des fonds, communiquer dans les médias pour avoir une meilleure visibilité, demander des subventions au Député, Conseil Départemental, CCPA ... et en dernier ressort, tenter d'obtenir une enveloppe supplémentaire auprès de la municipalité. On est donc loin du fait qu'il s'agisse de notre première piste dans les solutions proposées.

#### Début Mars 2019 :

- Difficultés de trésorerie : demande à la Mairie d'un acompte de 5 000€ sur la subvention dont nous ignorions encore le montant.
- Réponse négative de la Mairie : il serait, nous citons « hors la loi » de le faire en amont du vote du budget. Or, la loi indique un contexte bien différent - et de nombreuses municipalités le prévoient - permettant de verser un acompte à condition de réunir le Conseil Municipal et de le faire voter.
- Nous établissons un plan d'actions afin de pouvoir terminer le mois de mars :
  - Contact avec l'URSAFF et notre fournisseur de repas cantine pour décaler l'échéance du prélèvement sur avril
  - Demande à la CAF pour versement anticipé de la subvention prévue en avril
  - Accord de nos employés pour décaler leur paiement de salaire sur la 1ère semaine d'avril
  - Facturation de mars à émettre le 29/03/2019
  - Elaboration d'un plan de trésorerie 2019 mois par mois pour permettre une meilleure visibilité.
- Rendez-vous le 18 mars entre le Président de l'association et Monsieur le Maire pour présenter l'imminente précarité de la situation financière et renouveler la demande d'un acompte de 5 000 €. Octroi envisagé de cette avance par une délibération à voter lors du Conseil Municipal de début avril. Sauf erreur de notre part, cet acompte n'a pas été voté lors du Conseil Municipal du 8 avril...
- Veille de l'Assemblée Générale Extraordinaire : subvention exceptionnelle supplémentaire décidée par la Mairie de 5 000 € - encore non perçue à ce jour.
- Assemblée Générale Extraordinaire :
  - Rappel de la situation 2018
  - Explication de la situation financière : le solde de trésorerie de l'association ne permettra pas d'honorer toutes les charges du mois de mars. Nous demandons aux parents de régler la facture du mois le plus rapidement possible.
  - Annonce aux parents, vue la situation, de 3 scénarios :
    - Fermeture de l'association et reprise au 01/01/2020 de la cantine, à partir du CP, par la municipalité dans les conditions qui vous ont été communiquées : licenciement de nos 7 employés et des solutions à trouver pour chaque famille pour le périscolaire matin/soir et mercredi ainsi que pour tous les enfants de la maternelle quel que soit le créneau d'accueil.
    - Augmentation des tarifs de l'ordre de 60% dès avril 2019 sur une base de subvention de 15 000€ de la Mairie. Il faut trouver environ 10 000€ pour permettre à notre trésorerie d'atteindre le palier 0, et 10 000€ supplémentaires pour nous permettre d'assumer nos charges mensuelles. Il ne s'agit pas là d'une fantaisie de notre part ni d'un « matelas » de trésorerie substantiel. Ce fond de trésorerie est nécessaire pour le bon fonctionnement de notre association toutes les fins de mois ; il ne nous reste non pas 34 semaines pour appliquer cette hausse mais seulement 24 semaines si on applique ces tarifs de façon rétroactive au 1er avril 2019 (au risque de mettre en réelle difficulté certains parents).
    - Réduction de l'offre d'accueil en revenant à 1 seul service cantine et fermeture le mercredi : licenciement d'une partie des employés, choix des enfants accueillis par tirage au sort pour éviter toute discrimination...
  - Aucun de ces scénarios n'est retenu par l'assemblée.
  - Regrets, incompréhension et colère des parents de ne pouvoir débattre avec la Mairie lors de cette assemblée.
- Le lendemain, des affiches ont vu le jour à Sainte-Julie pour soutenir notre structure dans laquelle ont évolué, évoluent et espérons-le, évolueront encore les enfants pendant de nombreuses années.

Au-delà de ces faits, il est indéniable que la Mairie nous aide (subvention, locaux, eau/électricité/chauffage,...) mais trouvez-vous normal :

- de ramener le coût d'une structure d'accueil de l'enfance au nombre d'enfants qui la fréquente sur une année seulement ?
- que la Mairie ne se soit pas impliquée dans l'élaboration du Projet Educatif De Territoire et du Plan Mercredi hormis pour le signer... en retard (nous faisant perdre un droit à subvention supplémentaire de l'Etat) ?
- que les Elus de la Commission Enfance municipale ne soient jamais présents à nos Assemblées Générales ou soient venus nous rencontrer pour co-construire un projet pédagogique ?
- que le Maire ne soit quasiment jamais présent au Conseil d'Ecole alors que c'est le cas dans les communes alentours ?

Devons-nous ramener le coût :

- du nombre de ralentisseurs au nombre de canalisations qui rompent sous leur poids et qu'il faut réparer ?
- du panneau d'affichage à la richesse de l'information quotidienne qu'il nous apporte ?
- de la remise en route de l'Auberge au nombre de mois où elle est restée ouverte ?

Nous ne le croyons pas. Offrir un service d'accueil de qualité pour les enfants de Sainte-Julie du passé ou à venir doit-il réellement se réduire à ce genre d'ineptie et de communication ? Si tous ces choix sont faits par la municipalité, n'est-ce pas pour que cela s'inscrive sur le long terme et puisse bénéficier à tous ? Les enfants d'aujourd'hui, ne seront-ils pas les ados du city stade, les gourmands de l'Auberge ou encore les Mésanges de demain ? Rien n'est moins sûr...même si nous sommes mobilisés plus que jamais pour trouver des solutions rapides et équitables, certains parents nous indiquent déjà démissionner ou déscolariser leurs enfants de Sainte-Julie.

Nous rappelons à nos Elus que, chaque année, nous signons une Convention avec la Mairie qui stipule « La municipalité alloue à l'association une subvention lui permettant de remplir ses missions ».

Nous les invitons également à consulter l'Article 186 de la loi 2017-86 qui indique que : « l'inscription à la cantine des écoles primaires (maternelles et élémentaires), lorsque ce service existe, est un droit pour tous les enfants scolarisés. Il ne peut être établi aucune discrimination selon leur situation ou celle de leur famille. »

Enfin, nous remercions tous les parents qui se sont mobilisés nombreux pour assister au Conseil Municipal du 8 avril dernier et subir les menaces répétées d'abandon du projet de construction du bâtiment périscolaire/cantine, et les multiples offenses envers les « ultras ».

**Le Conseil d'Administration des P'tits Julicyens**